

VSG / Valenton : Réorganisation

**La CFDT restera très vigilante
concernant les conditions de travail
des agents !**

La CFDT vote contre au CHSCT et au CT



Lors du comité technique du 05 octobre, les représentants CFDT ont exigé le comblement de tous les postes de facteurs dès le démarrage de cette réorganisation.

Ce n'est pas négociable pour garantir les conditions de travail du personnel et les objectifs de qualité (s'il en reste !!!).

La CFDT mettra tout en œuvre pour garantir les effectifs prévus.

Ce que la CFDT a pu faire valider :

- ❖ **La sécabilité des lundis et mardis est neutralisée les 3^{èmes} semaines** soit un démarrage de la séca le lundi 13 novembre 2017.
- ❖ Tous les dépassements horaires seront compensés.
- ❖ **2 cdi ont été actés** pour combler les postes vacants.
- ❖ Le comblement de tous les postes (Facteurs, FE, FQ)
- ❖ **Des renforts sont prévus pour palier à la suppression du 3^{ème} ACD**
- ❖ **Les accords concernant les doublures obligatoires doivent être appliqués et respectés à VSG** pour les agents amenés à changer de quartier ou d'équipe (Rouleurs, Facteurs, FE et FQ)
- ❖ **Pas de changement de périmètre d'activité pour les rouleurs**, chaque rouleur reste sur son site respectif avec le rattachement à Créteil PDC le 23 octobre.

En cas de difficultés, contacter rapidement les représentants CFDT !

La Cfdt exige :

- Le paiement de la prime de 7 € / jour pour TOUS les facteurs polyvalents!
- L'accès à la promotion facteur référent en 1.3 pour TOUS les facteurs ayant les 2 années d'anciennetés requises.

La CFDT a signé l'accord permettant de valider le régime de repos choisi par les agents et sera présente dès le démarrage de cette organisation pour faire respecter les engagements !

Plus nombreux, Plus forts, je me syndique à la CFDT !